

Suite à la décision des conseillers, monsieur le maire, André Descôteaux émet son opinion favorable dans ce dossier.

SUITE aux votes, la résolution est *REJETÉE* (3-4).

04. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 21h10 et se termine à 21h48.

05. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-11-291

Il est proposé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21h48.

André Descôteaux, maire

Guylaine Courchesne, adjointe administrative